



## Vente maison et reconnaissance de dette.

Par **tetris04**, le **30/04/2012** à **18:57**

Bonjour, j'ai hérité d'une maison que je souhaite vendre au locataire qui l'occupe actuellement (en plus d'être mon locataire, c'est un ami).  
Le problème, c'est que les banques ne lui prêteront pas la totalité du prix de la maison mais seulement les deux tiers. Cette somme manquante il peut l'obtenir ultérieurement via sa famille. A-t-on le droit de pratiquer cette vente en y incluant une reconnaissance de dette, ou en d'autres termes peut-il m'acheter la maison en me versant les deux tiers rapidement et le tiers manquant d'ici un ou deux ans devant notaire bien évidemment?  
merci d'avance.

Par **cocotte1003**, le **30/04/2012** à **19:59**

Bonjour, oui c'est possible, demandez au notaire d'insérer une clause avec des pénalités de retard en cas où il y aurait un problème par la suite, cordialement